

Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

## Avignon : le masque devient obligatoire dans certains secteurs du centre-ville



La <u>Préfecture de Vaucluse</u> vient de rendre obligatoire le port du masque dans une grande partie de l'intra-muros Avignonnais (<u>voir l'arrêté</u>). **Une mesure qui s'applique dès aujourd'hui et jusqu'au 15 septembre pour toute personne âgée de 11 ans et plus**. Les personnes en situation de handicap ne sont pas concernées. La mesure s'applique dans la rue, les jardins et toutes les promenades ouvertes au public.

## Les lieux concernés:



Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

Porte de l'Oulle
Passage de l'Oratoire
Rue Joseph Vernet
<b>Rue Saint Charles</b>
Boulevard Raspail
Cours Jean Jaurès
Avenue de Lattre de Tassigny
Place des Corps Saints
Rue des Lices, place des Carmes, place Pie
Rue de la République
Rue des Teinturiers
Rue Philonarde
Rue Paul Sain
<b>Place Portal Matheron</b>

Une amende de 135 euros sera délivrée en cas de non-respect. En cas de récidive dans les 15 jours, l'amende s'élèvera à  $1\,500\,$ €.

Rue Palapharnerie

Rue du Rempart de la Ligne

Rue du Rempart du Rhône